



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 19 février 2019

**Publication de l'étude Pipame
« Intelligence artificielle – Etat de l'art et perspectives pour la France »**

L'intelligence artificielle (IA) devient un enjeu majeur pour l'économie et la société françaises. La Direction générale des entreprises (DGE), qui pilote le volet économique de la stratégie nationale pour l'IA, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et Tech'in France ont par conséquent confié au cabinet Atawao, la réalisation de l'étude Pipame « Intelligence artificielle – Etat de l'art et perspectives pour la France ». Cette étude a été présentée lors du Rendez-vous du Pipame « Tirer pleinement profit du potentiel de l'intelligence artificielle en France », organisé ce mardi 19 février à Bercy.

Ayant pour but d'enrichir la réflexion globale des pouvoirs publics et des professionnels sur le développement de l'IA, ce rapport propose un classement et une analyse des 14 secteurs économiques français potentiellement les plus impactés par l'IA : administrations publiques, services financiers, agriculture, services juridiques, sécurité des biens et des personnes, commerce de détail, professions libérales et services professionnels, télécommunications, loisirs et médias, synthèse du chapitre, santé, industrie, transport et mobilité ainsi qu'énergie et environnement. Parmi ces 14 secteurs, les quatre particulièrement touchés par l'IA ont été étudiés de manière plus approfondie :

- Le **secteur de la santé** qui est l'un des plus dynamiques en matière d'IA, notamment dans le domaine de la médecine préventive ou du diagnostic médical. L'étude recommande de créer des zones d'expérimentation à l'échelle d'un hôpital ou d'un réseau de soins, et met l'accent sur la nécessité d'accéder à d'importants volumes de données de qualité pour permettre l'innovation. Sur ce point, le Gouvernement a déjà lancé le *Health Data Hub* en octobre 2018, dispositif unique de partage entre producteurs et utilisateurs de données de santé. Il doit faire de la France un des leaders mondiaux des données de santé.
- Le **secteur de la mobilité** qui bénéficiera également des apports de l'IA, en particulier grâce à la conduite autonome. Plusieurs freins à son développement ont été identifiés et doivent être levés rapidement, avec, par exemple, la création de zones d'expérimentation à l'échelle d'une ville ou d'une situation de transport à risque telle qu'une autoroute ou une zone montagneuse.
- Les **secteurs de l'énergie et de l'environnement**, dont les effets de l'IA ont déjà été constatés, avec notamment le pilotage des réseaux électriques intelligents, les stratégies d'efficacité énergétique ou encore l'anticipation des chocs liés au changement climatique.



La France dispose de nombreux atouts grâce à la présence sur son territoire de groupes d'ampleur mondiale et de PME et startups innovantes dans ce domaine. Il s'agit à présent de stimuler la production de données environnementales chez les industriels notamment.

- Le **secteur industriel**, où le potentiel d'applications de l'IA, variable selon le type d'industrie, peuvent offrir un fort potentiel à des startups ou des PME françaises, notamment dans le contrôle qualité ou la maintenance prédictive.

L'analyse de l'ensemble des secteurs (bilan macroscopique des besoins, de l'offre en IA existante et des opportunités créées par elle) permet d'établir que les quatre secteurs dont l'analyse a été approfondie et celui de la sécurité des personnes et des biens peuvent faire l'objet d'une stratégie de leadership mondial.

Cette étude montre que l'IA pourrait représenter de réelles opportunités pour la France, à condition qu'elle encourage son développement. Pour cela, le rapport formule plusieurs recommandations pour d'une part, favoriser la création de jeux massifs de données et faciliter l'accès à ces données aux acteurs économiques, et d'autre part soutenir le développement de d'expertises nationales en IA, notamment :

- créer un cadre légal d'expérimentation à partir de données afin de faciliter l'accès en temps et en procédure ;
- créer des zones d'expérimentation à grande échelle pour tester en « grandeur nature » des solutions innovantes basées sur l'IA : un hôpital pour les solutions en santé, une ville pour les solutions de mobilité, un quartier pour les solutions de gestion de l'énergie ;
- créer un marché protégé pour les startups afin de favoriser l'émergence de sociétés viables économiquement ;
- encourager des projets centrés sur les assistants intelligents, dans le but de proposer une solution de facilitation des besoins quotidiens du grand public.

Cette étude sera une source d'inspiration pour enrichir la stratégie nationale pour le développement de l'IA, annoncée par le Président de la République en mars dernier, pour laquelle 1.5 milliard d'euros seront consacrés sur l'ensemble du quinquennat.

L'étude est consultable à cette adresse : <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/intelligence-artificielle-etat-de-art-et-perspectives-pour-la-france>

Le programme du rendez-vous du Pipame : <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/tirer-pleinement-profit-du-potentiel-de-intelligence-artificielle-france>



Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE

entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Pauline Manier - 01 79 84 31 94